



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 5 octobre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jocelyn MINATCHY, Jérémy SIMON, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe ROGER), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA).

#### Absents Excusés :

Thomas ZLOWODZKI, Jaques BENISTY, Yassin LAMOUI

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 30

représentés : 6

absents : 3

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame DE JESUS CARLOS est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2023

### Délibération n°23-100

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Réglementation Commerciale et marché forains

Affaire suivie par Sabrina FOISSARD

### OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2024

#### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le code du travail et notamment son article L3132-26 portant sur les dérogations du Maire au repos dominical.

VU l'avis de la commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement Economique, Commerces, Relations Internationales qui s'est déroulée le 28 septembre 2023.

**CONSIDERANT** que le Maire peut autoriser l'ouverture de douze dimanches pour l'année suivante,

**CONSIDERANT** que les ouvertures dominicales du Maire concernent uniquement les commerces de centre-ville car les commerces situés dans la Croix Blanche se situent dans un périmètre d'usage de consommation exceptionnelle PUCE. Ces PUCE sont devenus de droit des zones commerciales au titre de l'article 257 de la loi MACRON et ne sont pas soumis à une autorisation au préalable pour leur ouverture les dimanches.

**CONSIDERANT** que la Commune a sollicité l'avis conforme de Cœur Essonne Agglomération pour les ouvertures dominicales au-delà des cinq dimanches du Maire, en date du 21 juillet 2023, conformément à l'article L 3132-26,

**CONSIDERANT** que passé un délai de deux mois après la saisine de Cœur Essonne Agglomération et sans réponse de sa part, l'avis est réputé favorable,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DIT** que la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois est favorable pour 12 ouvertures dominicales pour l'année 2024.

**PROPOSE** de fixer les dates de ces 12 dimanches complets comme suit :

Dimanche 7 janvier 2024	: soldes d'hiver
Dimanche 14 janvier 2024	: promotions exceptionnelles
Dimanche 31 mars 2024	: pâques

Dimanche 19 mai 2024 : promotions exceptionnelles  
Dimanche 30 juin 2024 : soldes été  
Dimanche 14 juillet 2024 : promotions exceptionnelles  
Dimanche 1 septembre 2024 : rentrée scolaire  
Dimanches 10 novembre 2024 : promotions exceptionnelles  
Dimanches 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 : fêtes de fin d'année

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de ce nouveau dispositif.

**DIT** que Cœur Essonne Agglomération a été sollicité pour les dimanches au-delà de 5, et que son avis conforme est respecté.

<b>VOTE</b>
Pour : 35
Contre
Abstention : 1 (M. Decomble)

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

